

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le :

04/05/2026

TRANSMIS le :

04/05/2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

OBJET :

**Tarifs du séjour à QUIBERON
pour les CE1/CE2/CM1 et
CM2 du 20 au 24 juillet 2026**

**L'an deux mille vingt six
Le mercredi 29 avril à 20h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BACH Céline, BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sybille, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina et LEBEC Fanny.

Messieurs : CHORQUES Alexandre, DI MEO Jean-Luc, GILLOTIN Thierry, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, VIRLOGEUX Christophe et WEISSE Corentin.

Absents : Mmes LHOTTE Sandrine et SIMONY Emilie

Pouvoirs : M. STERLIN Alexandre donne pouvoir à Mme CHATELAIN Hélène
M. HERBIN Olivier donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège

Secrétaire : Mme DAUDRÉ Sybille

Madame le Maire présente au conseil municipal le séjour organisé par l'accueil de loisirs « La Licorne » qui aura lieu du 20 au 24 juillet 2026 à QUIBERON.
Ce séjour concerne les enfants du CE1 au CM2.

Pour le règlement, il y a lieu d'établir un tarif à l'heure, il est proposé les tarifs suivants :

	1 ^{er} tranche	2 ^{ème} tranche/ 3 ^{ème} tranche
Séjour	2,00€/l'heure (soit 240,00€)	2,55€/l'heure (soit 306,00€)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Décide d'approuver à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus pour le séjour du 20 au 24 juillet 2026.

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Nadège FERTÉ

